



FICHE D'INSCRIPTION 2018-2019

Ateliers Jeunesse de la Cie Maritime Maison Pour Tous Albertine Sarrazin

Je soussigné :

Nom.....

Prénom :

En qualité de : mère père autre :

Adresse.....

Code Postal : Ville.....

E-mail : Téléphone

Atteste inscrire : mon fils ma fille

Nom Prénom

Date de naissance.....Classe.....

A l'atelier du

Lundi de 17h30 à 19h00 (11-14 ans)

Mercredi de 16h45 à 18h15 (7-10 ans)

Les ateliers auront lieu à la Maison pour Tous Albertine Sarrazin (43 Rue Tour Gayraud – Montpellier)

L'association se réserve le droit d'annuler l'atelier si le nombre de participants n'était pas suffisant pour pouvoir le mener à bien.

J'autorise mon enfant à rentrer seul pour la saison 2018-2019

J'autorise les personnes suivantes à venir chercher mon enfant pour la saison 2018-2019 :

Mme/M. Tel :

Mme/M. Tel :

Comment avez vous connu la Compagnie Maritime ?

Bouche à oreille Site Réseaux sociaux Presse

Autres (préciser) :

Tarifs & Règlement

Je règle ce jour la somme de 190 € en règlement des frais de l'année

Les chèques sont à libeller à l'ordre de « La Compagnie Maritime – La Pilotine »

Je règle mon adhésion au réseau des Maisons Pour tous (3,50€ pour les moins de 16 ans ; 7,00€ pour les plus de 16ans)

Le bureau doit être prévenu impérativement de toute absence par le représentant légal de l'élève

En signant ce document, j'accepte également le règlement intérieur de l'école qui se trouve au verso

Fait à Le

Signature :

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1. Règlement de l'année

Note : l'inscription pour un atelier est due pour une année entière. Suite à un atelier d'essai, le montant de l'inscription ne sera en aucun cas remboursé en cas d'arrêt d'un atelier par le participant.

Le règlement de l'année s'élève à 190€ (cent quatre vingt dix euros), payables en une fois ou en deux fois (2 x 95,00€)

Ce règlement, quelque soit les modalités de paiement adopté, est dû dès le début de l'année.

Echéancier annuel :

Octobre : 190€ / 95€ (+ adhésion à la Maison pour Tous)
Novembre : 95€

Article 2. Présence en cours

L'assiduité est importante. Elle permet aux élèves de progresser. Les jeunes travailleront sur une pièce qui sera jouée en fin d'année, la présence de l'ensemble des participants à cette occasion est obligatoire.

Nous nous réservons le droit de ne plus accepter un élève en cours et ce, **sans remboursement**, en cas d'absences répétées ou de mauvais comportement.

AUTORISATION DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre de notre association, des photos ou vidéos de votre enfant peuvent être utilisées en vue de promouvoir nos activités.

Nous sollicitons donc votre autorisation.

Je soussigné(e).....,

représentant légal de

autorise l'Association La Compagnie Maritime – La Pilotine à utiliser l'image de mon enfant pour promouvoir ses activités dans le cadre et en dehors de ses locaux (ex : sur le site et les réseaux sociaux -Facebook et Twitter- de l'association, sur des journaux, prospectus, flyers ayant pour but de promouvoir la Compagnie Maritime).

A.....

Le

Signature